



situation delicate entre un artisan et locataire

Par **wazupo**, le **24/03/2009** à **13:21**

Nous nous adressons à vous aujourd'hui car un de nos clients présente au tribunal d'Instance de Fontenay le Comte un litige net de 2600 € en sa faveur. Voici les faits qu'il nous reproche: avoir contribué à un retard et à des négligences ayant entraîné l'annulation d'un bail pour une entrée dans les lieux au 1er février 2009 (copie courrier client).

Situation entreprise

Nous avons signé un devis le 18 octobre 2008 pour la réalisation d'une véranda au 48 rue du 8 Mai à Champagné les marais 85450, fin des travaux 30 janvier.

Comme cela se passe pour tout devis nous demandons un chèque d'acompte, le propriétaire nous l'a déposé début du mois de décembre (pour preuve copie de remise de chèque, copie 1). Nous avons donc pu passer commande auprès de nos fournisseurs (copie accusé de réception de commande, copie 2 et 3). Nous avons commencé les travaux de la véranda début décembre pour les fondations et la charpente, à la réception des premiers matériaux nous avons commencé la toiture (copie 4). Le client étant pressé, nous avons demandé à notre fournisseur, Roche France menuiserie, de la préparer pour la semaine 3 mais cela lui était impossible avant semaine 5. Le lundi 26 Janvier nous sommes allés enlever la marchandise à Mauze sur le mignon 79210 (copie 5), l'après-midi même les 4 fenêtres étaient posées. En effet il y a eu quelques infiltrations dues à l'humidité permanente (les joints d'étanchéité avaient du mal à prendre toiture) mais cela fut réglé avant le 31 janvier. En ce qui concerne la protection des ouvertures avant la pose des menuiseries ma femme étant sur le chantier à aider le propriétaire à bâcher et ai revenu plusieurs fois afin de vérifier que tout était en ordre et cela sans qu'il est besoin de demander.

Pour la gouttière, elle fut posée le 30 janvier car il a fallu la peindre de la même couleur que les huisseries, nous avons donc respecté le temps de séchage nécessaire pour un travail bien fait. La seule erreur que nous ayons pu commettre est d'avoir oublié de coller le coude en PVC de raccordement à l'égout pour l'évacuation de la gouttière située dans la véranda (cela n'a pas engendré d'inondation).

Il est vrai qu'il n'a pas pu effectuer tous les travaux avant le début du bail mais cela ne concernait pas que la véranda mais aussi les finitions intérieures qui n'étaient pas exposées à la pluie: peintures, baguettes et diverses finitions.

Situation personnelle

Nous étions aussi les personnes devant entrer dans les lieux au 1er février. Nous avons signé le bail fin novembre (notre préavis de départ finissait au 28 février tout en sachant que notre ancien propriétaire acceptait un départ anticipé). Celui-ci stipulait une maison rénovée à neuf: isolation, murs et peintures refaites à neuf, sols dans les chambres (moquette), salle de bain, cuisine équipée (oral), placard dans un couloir pour cacher le ballon d'eau chaude et faire une

penderie...Nous lui avons bien fais comprendre à la signature que nous entrions dans les lieux au 1er février à la seule condition que tout les travaux soient terminés. Il savait que nous ne souhaitions pas subir à nouveau de travaux lorsque nous serions emménagés venant d'une maison ou il fallait toujours en faire. Nous pensons en faite qu'il n'en a pas tenu compte car il comptait sur nous pour faire les finitions.

En effet nous avons pris la décision de ne pas emménager à cette adresse le jeudi 29 janvier 2009. La peinture n'était pas finit et avait des manques, portes pas nettoyées et leurs peintures craquelés, pas de baguettes de finitions aux entourages des portes pour la toile de verre ni au plafond, pas de placard dans le couloir, marche en ciment brute dans le salon. De plus il avait commencé à remplir l'état des lieux sans notre présence car il savait, sans en avoir tenu rigueur, que cela n'était pas convenable pour un bail qui stipule une maison rénover à neuf. Sachant que nous étions tout à fais près à patienter quelques temps afin qu'il finisse pour entrée dans les lieux vers la mi-février.

Je précise qu'il a fais les travaux intérieurs lui même avec l'aide de ma femme entre autre et que celle-ci c'est beaucoup impliquée en faisant la peinture d'une des chambre (enfant) ainsi qu'en restaurant un placard. Moi-même j'ai effectué divers travaux à titre gratuit: peinture et nettoyage des bâtiments annexe, prêt du matériel et divers petits services. Nous avons effectué plusieurs voyages pour commencer à emménager (attestation de Mr Gilbert Fonteneau)

Nous sommes un jeune couple avec 2 enfants, très motivés en générale mais rencontrer de telle personne nous met un grand coup au moral. Nous sollicitons conseils et aides de votre part.